



Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 23 juin 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

### FINANCES ET FISCALITÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MÉCÉNAT ENTREPRISE

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGÉ, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Nicolas ROBIN à François GUYON, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

#### Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Marcel MOINARD.

#### Titulaire absent pour déport :

Eric PERSAIS.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230629-C\_\_32\_06\_2023-DE



C- 32-06-2023

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 29 JUIN 2023

### FINANCES ET FISCALITÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - MÉCÉNAT ENTREPRISE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le développement de l'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur pour les acteurs du territoire, et notamment les entreprises. En effet, la constitution de filières de formation sur l'agglomération participe à répondre aux besoins de qualification des entreprises locales.

Aussi, le secteur mutualiste, marqueur de notre identité territoriale, a été sollicité pour accompagner l'investissement de notre collectivité en matière de développement de l'enseignement supérieur. Cet appui se matérialise par des dons directement affectés aux dépenses en matière d'enseignement supérieur.

Pour formaliser ce soutien, l'Agglomération a instruit avec les Services de l'Etat (en raison des enjeux juridiques et fiscaux) la capacité pour notre EPCI de percevoir des dons au titre d'un mécénat orienté vers plusieurs champs :

- Soutien aux filières dispensées par des structures éducatives d'intérêt général ;
- Soutien au financement de bâtiments affectés à l'enseignement supérieur dès lors qu'une éventuelle redevance perçue en contrepartie ne constitue une activité de nature lucrative ;
- Soutien des étudiants par des bourses ;
- Soutien des actions en faveur de l'amélioration de la vie étudiante en matière de logement ou de transport qui présentent un caractère social.

Un premier partenariat est ainsi rendu possible avec la MAIF, à travers une convention triennale de soutien avec un don de 70 000 euros par exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1121-4 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 238 bis-1-a,

Considérant la nécessité de développer des filières d'enseignement supérieur facilitant la formation professionnelle, le recrutement de compétences qualifiées répondant aux attentes des acteurs économiques locaux et aux enjeux de l'innovation ;

Considérant l'intérêt social d'offrir aux jeunes du Niortais des conditions économiques d'accès à l'enseignement supérieur plus favorables ;

Considérant que l'entreprise MAIF souhaite apporter un don au titre du mécénat « Enseignement supérieur » pour soutenir cette orientation ;

Considérant la nécessité pour le mécène de formaliser les engagements réciproques liés à ce versement en numéraire, notamment la production d'un état fiscal, la durée et les modalités de versement.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accepte le don apporté par la MAIF afin de l'affecter à l'objet prévu dans la convention jointe ;
- Autorise le Président à signer la convention.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Jérôme BALOGÉ**

**Secrétaire de séance**

**Président**